

AFFAIRE N° 26/21. - Virement de crédits au budget de 1970

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'effectuer un virement de crédit au Budget de 1970 au chapitre 903

de l'article 2 302-58 - Construction	
de 10 classes aux Camélias	1 200 000
pour l'article 2 302-34 - Construction	
de 10 classes à Sainte Clotilde	1 200 000

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Jeu, le 20 novembre 1970

bon de Sieff

le Secrétaire Général

signé : Ch. Truelle

bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Perron

*

*

*